

Compte-rendu

Séance du 11 Septembre 2012

L' an 2012 et le 11 Septembre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil Municipal sous la présidence de
TRIFFAULT Jean-Paul Maire

Présents: M. TRIFFAULT Jean-Paul, Maire, Mmes : BEAUDHUY Nicole, BELLAT Nathalie, BEURIENNE Chantal, PLARD Carole, MM : FILLON Michel, JOLY Hervé, LEFEVRE Jean-François, POURADIER Georges, VAN BELLE Jacques

Absents : BARANGER Olivier, LANGLAIS Anthony, MARTIN Nicolas, RIVIERRE Jérôme.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 10

Date de la convocation : 06/09/2012

Date d'affichage : 06/09/2012

Acte rendu exécutoire

après dépôt en
le :

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire :
BEURIENNE Chantal,

Objet des délibérations

SOMMAIRE

CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE ENTRE COMMUNE - CAISSE DES ECOLES ET CENTRE DE
GESTION DU LOIRET
MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL
CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION VAMP ET LA COMMUNE
ACHAT D'UNE POMPE A MOUILLE SAVATE
SERVITUDE ERDF/COMMUNE
TRAVAUX RUE DU COUDRESCEAU ET RUE DU PLESSIS
TARIF DE LOCATION DES SALLES A FINS COMMERCIALES
PROPOSITION DE NOM DU TERRAIN DE FOOTBALL
DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU POUR LA STATION D'EPURATION
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA STATION D'EPURATION
LAVE VAISSELLE RESTAURATION SCOLAIRE
COMMISSION EXTERIEURE PAYS FORET VAL DE LOIRE

Constatant le quorum atteint, Monsieur Triffault ouvre la séance de conseil municipal à 19h30.

Monsieur Triffault demande à rajouter 4 points supplémentaires : suite aux demandes d'IRH concernant la station d'épuration et 2 points relatifs à la gestion communale : l'achat d'un nouveau lave-vaisselle pour le restaurant scolaire – la nomination d'un nouveau suppléant au Pays Forêt Val de Loire.

Le rajout de points supplémentaires est accepté.

1°) Convention entre le CDG45 et la commune/caisse des écoles pour la médecine préventive

réf : 2012-47 - A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

La commune est liée au service de médecine préventive du centre de gestion du Loiret depuis 3 ans. La convention peut être renouvelée. La décision doit être prise avant le 30 septembre 2012.

Le coût s'élève mensuellement à 0.30% de la masse salariale, soit environ 30 € par mois.

Le conseil municipal souhaite t-il renouveler la convention de médecine préventive avec le CDG 45, pour 3 ans ?

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à renouveler la convention de médecine préventive avec le Centre de Gestion du Loiret, à compter du 1er janvier 2013.

2°) Notation des agents

réf : 2012-48 - A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le décret n° 2010-716 du 29 juin 2010 prévoit une application généralisée de l'entretien professionnel se substituant à la notation, à partir de 2013.

L'entretien professionnel se distingue de la notation notamment en ce qu'il supprime la note chiffrée.

Son application est subordonnée à certaines étapes préalables :

- *Mise à jour des fiches de poste selon les modèles préétablis (en cours)*
- *Mise en place d'objectifs définis l'année précédente : les agents en ont été informés lors de l'entretien/notation de 2011*
- *Enfin, la commune doit délibérer pour sa mise en œuvre.*

Il s'agit pour la commune de délibérer sur la mise en place de l'entretien professionnel 2012 (remplaçant la notation), en visant l'avis favorable du CTP : c'est-à-dire en appliquant les directives du CDG45 = fiches de postes, comptes-rendus, lexique d'accompagnement. (L'entretien professionnel sera rendu obligatoire en 2013, il s'agit ainsi de profiter de l'année 2012, pour expérimenter ce dispositif).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de mettre en place l'entretien professionnel se substituant à la notation des agents, à compter de 2012.

3°) Comptes-rendus de commission

Commission du personnel :

Suite au départ de Sylvie Pellé du poste d'agent d'accueil, Pôle Emploi dans le cadre du CUI a proposé 10 C.V à la commune. La commission du personnel du 23/07 a retenu 5 candidats, et les a reçus vendredi 27/07 au matin.

Madame Anne-Laure Babou (domiciliée à Neuville aux Bois) a été retenue à l'unanimité des membres présents. Elle a débuté son contrat le 1^{er} aout 2012.

Lors de l'entretien, il lui a été proposé du cumuler le poste d'agent d'accueil en CUI de la commune, avec le poste en CDD à la restauration scolaire / caisse des écoles, remplaçant ainsi Sylvie Bigot démissionnaire. Elle débutera le CDD le 4 septembre 2012.

Les 2 contrats cumulés = 34h00 effectives hors vacances scolaires, payées 29h50 annualisées– afin d'intégrer les semaines de vacances scolaires où la cantine ne fonctionne pas.

Madame Babou informe la mairie qu'elle ne donne pas suite au contrat à la cantine, un nouveau recrutement est nécessaire.

4 CV ont été réceptionnés, les candidates seront reçues lundi 17/09 à partir de 18h00.

Commission caisses des écoles :

La commission de la caisse des écoles réunie le 24 juillet 2012 a validé une augmentation des repas de 2% (3,25€ le repas régulier – au lieu de 3,19 € depuis 2 ans) – et a validé une dette en non valeur proposée par la Trésorerie. Elle a été informée de la démission de Sylvie Bigot.

Commission maisons fleuries :

La commission maisons fleuries s'est réunie le 20/07/2012 et a établi le palmarès en pièce jointe. Les bons d'achat seront remis aux lauréats le jeudi 27/09 à 18h00 en mairie.

Palmarès :

4°) Rapport annuel du SIRTOMRA

Un compte-rendu du rapport annuel 2011 est présenté en séance. Il est à la disposition des élus.

5°) AML = proposition de formations aux élus

L'AML informe la commune des thèmes, dates et lieux de sessions de formations des élus à diffuser à l'ensemble des membres du conseil municipal. Afin de permettre au plus grand nombre de collectivités de participer à ces formations, il est demandé de limiter à 2 élus, le nombre de participants pour chacun des thèmes proposés. Les sessions ont lieu dans le Loiret, de septembre 2012 à janvier 2013

La brochure est à la disposition des élus.

Les thèmes recensés sont : - organiser et piloter son procès – comment s’organiser pour faire aboutir ses projets – la mise en place d’une manifestation culturelle en toute sécurité – Powerpoint : les bases du programme – la TVA et le FCTVA

Madame Beurienne souhaite des précisions sur ces formations, les documents sont à la disposition des élus.

6°) Convention association VAMP

réf : 2012-50 - A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

L’assureur de la commune a visité le local communal mis à disposition de l’association des VAMP. Pour les prises de risques il impose la signature d’une convention entre la commune et l’association. La convention proposée convient.

Le conseil municipal adopte t-il la convention ?

Certains élus déplorent ne pas avoir été conviés à l’inauguration du local.

Monsieur Lefèvre souhaite le rajout d’un article 5 : « A charge de l’association de faire contrôler le pont et autre matériel et fournir une copie à la commune des rapports de contrôle déchargeant la commune de toute responsabilité ».

Article 8 : rajouter « hors commune »

« la résiliation de la convention interviendra 1 mois avant la date effective »

Le conseil municipal valide à l'unanimité, la convention de mise à disposition du local technique à l'association VAMP selon les termes rajoutés ci-dessus.

7°) Pompe Mouille savate

réf : 2012-51 - A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Proposition de remise en état de la pompe Flygt de Mouille Savate. Constat : de l’eau dans l’huile, arbre rotor défectueux = devis de Noriatech = 2 009,28 € TTC

Remplacement par groupe neuf identique Noriatech = 1925 € HT, soit 2 302.30 € TTC

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire proposant le rachat d'une pompe à Mouille Savate, le conseil municipal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la proposition de rachat d’une pompe.

8°) Servitude ERDF/Commune

réf : 2012-52 - A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Il est nécessaire de prendre une délibération autorisant la servitude consentie au profit d'ERDF sur la parcelle cadastrée ZL 210

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la signature de l'acte instituant la servitude avec ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION DE FRANCE (ERDF).

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à signer l'acte instituant la servitude en conséquence.

9°) Lotir Centre

Suite au désistement de TGB concernant l'aménagement de la zone rue de l'enfer, LOTIR Centre a manifesté dès la fin de l'année 2011 son intérêt pour ce secteur. Les plans avaient été présentés en conseil municipal.

Par courrier en date du 17/10/2011, l'aménageur précisait ses engagements :

- *Raccorder la maison de Mr Goncalves au réseau d'eaux usées*
- *Repositionner les réseaux raccordant les logements sociaux en fonction du futur aménagement*
- *Rattacher le réseau d'eaux pluviales à l'école maternelle, sur le futur lotissement*
- *Réaliser un bassin de rétention pouvant recevoir les eaux pluviales des écoles, du lotissement*
- *Conserver et aménager la rue de l'enfer*

La promesse de vente devrait arriver prochainement pour le terrain communal à côté de la maternelle, suite au désistement de TGB, via Maître Douvin.

Le conseil municipal accepte t-il d'attribuer l'aménagement de la zone à Lotir Centre, à un prix supérieur à ce que proposait TGB (courrier du 17/11/2011 = 16€/m², soit 144 000 €) pour 9 000 m².

Monsieur Houdré a précisé lors de sa venue en mairie, que de nouvelles normes voyaient actuellement le jour = RT 2012, qui engendreraient sans doute une baisse d'activité des pavillonnaires, à cause de la BBC.

Monsieur Van Belle pense qu'un terrain de 640 m² est invendable, car trop grand.

Monsieur Lefèvre demande pourquoi vendre le terrain, pourquoi ne pas le garder pour la commune.

Monsieur Triffault explique que la vente de ce terrain est nécessaire pour refaire le chemin du Grillon (chemin rural).

Il est nécessaire de demander à Maître Douvin des précisions sur la différence entre promesse de vente et compromis de vente : quel serait le meilleur choix, quel serait le moins contraignant ?

Il est prévu un conseil municipal à huis clos le jeudi 20 septembre à 19h30 avec Monsieur

Houdré de Lotir Centre.

10°) Travaux rue du Coudresceau et rue du Plessis

réf : 2012-53 - A la majorité (pour : 7 / contre : 1 / abstentions : 2)

Rue du Coudresceau :

Si ces travaux sont réalisés, il s'agit de prévoir une DM, car ils n'ont pas été prévus au budget.

La rue du coudresceau est dégradée et notamment à 2 endroits :

- 1) Au virage, avec stationnement d'eau / - 2) cuvette avec stationnement d'eau.

Des travaux sont urgents concernant la chaussée. Pour les 2 points, il faut envisager une récupération des eaux pluviales sur place, par réceptacle et reprise de chaussée avec purges.

Pour le 1) : virage à renforcer par bordures béton coulée (devis ADA TP = 17 510.38 € TTC et Exeau TP = 14 770.00€ TTC). Pas de précision sur les purges.

Rue du Plessis : 22 000€ inscrits au budget

Plateaux ralentisseurs rue du Plessis. Suite à une première réunion de travaux, des devis complémentaires ont été demandés à ADA TP, EXEAU TP, You Sauvetre.

ADA TP = 2^{ème} devis plateau trapézoïdal, 2 unités 4,50mx4, 10cm de hauteur. 5570,48 HT + 6 panneaux = 7 771.42 € Ht ou 9 294.26 € TTC

EXEAU TP = 2 ralentisseurs dos d'âne, hors signalisation, linéaire non défini 12 400 € HT / 14 830,00 € TTC.

You Sauvetre = pas de réponse au 6/08/2012.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire : le conseil municipal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la réalisation des travaux rue du Coudresceau et rue du Plessis, et retient le devis d' ADA TP.

11°) Location Rive du nan du 31/12/2012

réf : 2012-54 - A la majorité (pour : 2 / contre : 7 / abstentions : 1)

Un traiteur a retenu la salle Rive du Nan le 31 décembre 2012 pour l'organisation d'un réveillon. Il va bientôt lancer les invitations. Il s'agit d'un ancien habitant de St Lyé, dont les parents résident toujours dans la commune.

Aucun tarif commercial n'existe à St Lyé, cette demande est une première.

Le conseil municipal souhaite t-il appliquer le simple tarif pour les extérieurs ? ou souhaite t-il mettre en place un tarif spécial ?

Le conseil municipal, à la majorité, deux abstentions, Madame beurienne, Monsieur Lefèvre un contre, Madame Bellat, décide d'appliquer le tarif de location de salle pour les extérieurs.

12°) Terrain de football de Saint-Lyé

réf : 2012-55 - A la majorité (pour : 9 / contre : 0 / abstentions : 1)

Le Président de club de football a proposé de donner un nom au terrain de football.

Le conseil municipal est-il favorable à cette idée et proposition ?

Monsieur le Maire soumet en un seul vote l'idée de nommer le terrain de foot et l'acceptation du nom sans le divulguer à l'assemblée, avant le vote.

Le conseil municipal se prononce favorablement pour nommer le terrain de football mais refuse à la majorité, deux pour Messieurs Triffault et Pouradier, une abstention, Madame Plard, de se prononcer sur la dénomination du terrain de football alors même qu'il n'en connaît pas le nom.

13°) Assainissement

Monsieur le Maire souhaite évoquer l'assainissement de la commune, mais il précise que ce sujet fera l'objet d'une réunion, d'un conseil spécifique pour les points suivants considérant les coûts des différentes opérations envisagées.

La station d'épuration + extension des réseaux + 4 options = 2 414 333,50 € TTC estimés, avec la mission G 3 et l'enrobé.

Monsieur le Maire passera durant les vacances au cabinet d'expertise comptable ACTEO, pour des simulations d'emprunt avec les données actuelles (volumes vendus / volume assainis)

Il faudra ensuite rencontrer 2 banques répondant aux collectivités locales, puis suite à cela prendre une décision ferme et définitive sur les extensions de réseaux en assainissement.

Idem pour les options concernant le réseau d'eau potable.

Le plan de financement sera ensuite établi en tenant compte des subventions et décalages annoncés – ainsi que de la réévaluation du prix du m³ d'eau potable et prix du m³ d'eau assainis ajustable à l'opération.

Les membres du conseil municipal sont amenés à se prononcer sur une demande de subvention à l'agence de l'eau pour la station d'épuration,

Sur une demande d'avances à l'agence de l'eau (prêt à taux zéro avec différé d'un an)

Sur une demande de subvention pour la station d'épuration auprès du Conseil Général, sous condition de délibération sur le prix de l'eau : - part eau potable = 1,15€ le m³ HT et hors redevance avec un rendement réseau à 70% et travaux préconisés par une étude diagnostique préalable ou le schéma départementale

Délibération à prendre pour le prix de l'eau, part assainissement à 1,30€ HT le m³ et hors redevance avec étude zonage approuvée.

Ces coûts au m3 sont provisoires, seulement pour rentrer dans le cadre des demandes de subvention au conseil général

Madame Plard, Messieurs Joly et Lefèvre refusent une proratisation de la facture d'eau et préfèrent un deuxième relevé.

Monsieur Triffault se renseigne à partir de quand l'application de l'augmentation des tarifs peut être mise en place.

Monsieur Triffault lève la séance à 23h40.

Monsieur Triffault rouvre la séance à 23h43 et propose de nouveau le vote de la demande de subvention au Conseil général.

Monsieur Van Belle quitte la séance.

Considérant que la participation du Département ne peut intervenir que sous condition de délibération sur le prix de l'eau :

- part eau potable = 1,15€ le m3 HT et hors redevance avec un rendement réseau à 70% et travaux préconisés par une étude diagnostique préalable ou le schéma départementale

- part assainissement à 1,30€ HT le m3 et hors redevance avec étude zonage approuvée.

réf : 2012-56 - A la majorité (pour : 8 / contre : 1)

Le conseil municipal après en avoir délibéré valide à la majorité, un contre, Monsieur Lefèvre, (Monsieur Van Belle absent), le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de ses aides à l'amélioration des conditions d'assainissement dans les communes rurales.

Concernant la demande d'avance (prêt à taux zéro) à l'agence de l'eau, 4 points doivent être débattus :

La validation de l'avant projet d'IRH pour la station d'épuration, l'autorisation du conseil municipal à accorder au Maire, pour contacter les banques en vue du financement, l'autorisation de lancer les consultations des entreprises sur la base de l'avant projet, l'autorisation à accorder au Maire pour signer les pièces du marché.

Le conseil municipal estimant que l'avant projet n'est pas assez précis refuse de débattre sur sa validation, engendrant ainsi le report des autres questions.

Une réunion avec IRH est donc prévue le mercredi 26/09/2012 à 18h30 pour présentation du dossier.

réf : 2012-56 - A la majorité (pour : 9)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, se prononce favorablement, à l'unanimité des présents, (Monsieur Van Belle absent), pour établir un dossier de demande de subventions à l'agence de l'eau Loire-Bretagne, en vertu des dispositions et des règles en vigueur de l'agence.

Points supplémentaires :

Achat du Lave Vaisselle : le lave-vaisselle de la cantine est en panne, les pièces défectueuses sont trop anciennes pour être changées. Le devis d'Axima Brunet est de 3 521.50 €. Il est possible de régler cet investissement urgent sur la part prévue pour l'auto laveuse.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à la commande du matériel.

Pays Forêt Val de Loire : Monsieur Pouradier est suppléant à cette commission extérieure mais ne s'y déplace jamais. Monsieur Triffault qui accompagne régulièrement Madame Beurienne, titulaire, en tant que Maire, propose sa candidature en remplacement de Monsieur Pouradier.

Le conseil municipal valide cette candidature.

Questions diverses :

- L'AG des maires ruraux prévue le mercredi 19/09 à St Lyé est reportée au 22/09/2012 à 14h à Boigny-sur-Bionne. Ce report est dû à la présence de la Ministre déléguée chargée de la décentralisation Anne-Marie Lescoffier. La rive du Nan n'était pas disponible pour cette nouvelle date.
- Monsieur Joly demande si la mairie dispose d'un compte rendu du traitement des déchets amiante de la démolition de l'ancienne salle des fêtes. Il faut vérifier.
- Monsieur Fillon demande si l'emplacement de taxi peut-être installé à l'endroit prévu initialement.
- L'ampoule du feu de la rue neuve doit être remplacée.

La séance du conseil municipal est levée à 00h10.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 9 octobre 2012 à 19h30

Complément de compte-rendu:

En mairie, le 13/09/2012
Le Maire
Jean-Paul TRIFFAULT